

Téléphone 02.33.52.02.16  
Fax 02.33.52.42.62

## REUNION DU 29 OCTOBRE 2009

Le vingt neuf octobre deux mille neuf à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, M. DECARITE Hubert, M. EUGENIE Christian, Mme HUBERT Chantal, Mlle BURET Elsa, M. GRANDIN Pierre, M. LE MARQUIS Laurent, Mme ENQUEBECQ Nathalie, M. PASQUIER Roger, Mme GAMACHE Isabelle, M. POISSON Joël, M. POLIDOR Christophe.

Étaient Absents excusés: Mme JEAN Mireille (donne pouvoir à Monsieur POISSON Joël), M. LESERT Bernard

Secrétaire de séance : M. POISSON Joël

Le compte rendu du 14 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Début de la séance : 18 heures 30

\*\*\*\*\*

### 1 – PERSONNEL

Le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi du secrétariat se termine fin novembre 2009.  
Le concours d'adjoint administratif aura lieu le 10 mars 2010.

Monsieur le Maire propose un contrat à durée déterminée article 3 Alinéa 2 de 24 heures hebdomadaire afin de poursuivre la formation de mademoiselle LAMY jusqu'à la date de concours. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition pour un contrat à durée déterminée jusqu'au 31 mars 2009.

### 2 – ECOLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier de réponse de la Préfecture par rapport à la participation aux frais de scolarité de la commune de SIDEVILLE.

Le Prochain conseil d'école aura lieu le 10 novembre 2009.

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux à réaliser pour être en conformité avec le Document Unique et informe le conseil sur le PPMS.

### 3 – MAIRIE

#### Devis MESLIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité, le devis de l'entreprise MESLIN d'un montant de 4 888,50 € HT après modifications du linéaire des caniveaux, des piquages et coudes d'écoulement côté cimetière.

### Convention Famille FRANCOISE

Le point financier est présenté au Conseil Municipal concernant la convention passée entre la Famille FRANCOISE et la mairie pour le remontage d'un mur agglos le long de leur propriété.

### Courrier de Monsieur LECONTE

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du mail reçu de Monsieur LECONTE concernant le fronton de la nouvelle mairie. Le conseil municipal n'émet pas de réponse pour le moment.

### Avenant n° 1 du Lot N° 4 pour l'entreprise LAMACHE

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal du 9 avril 2009 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de construction de la mairie,

VU la délibération du conseil municipal du 20 mars 2009 relative aux délégations du maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 6 février 2009

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2009 de la ville,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de construction de la mairie : Lot n°4, couverture

**Attributaire** : Entreprise LAMACHE, 27 Route de la Fresnée 50700 SAINT JOSEPH

Marché initial du 30 avril 2009 - montant : 21 147,40 € HT

Avenant n° 1 - montant : 683,00 € HT

Nouveau montant du marché : 21 830,40 € HT

- d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

### Eclairage Mairie

Après étude des devis pour l'éclairage et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à l'offre de l'Entreprise INEO pour un montant de 13 186,50 € HT à laquelle s'ajoute une option de 361 € HT.

La dépense sera imputée à l'article 2313 du budget primitif 2009.

### Pompe pour mairie

Monsieur DECARITE présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise Thyssenkrupp concernant la fourniture d'une pompe avec réservoir pour la nouvelle mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis d'un montant de 787,48 € HT.

### 4 – VOIRIE : CHEMINEMENT PIETONS

Après étude des devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à l'offre de l'Entreprise Bougrel pour un montant de 10 669,90 € HT.

La dépense sera imputée à l'article 2315 du budget primitif 2009.

Le Conseil Municipal donne son accord pour une extension du cheminement piétons réalisée par l'entreprise BOUGREL, jusqu'à la maison N° 31 route de la Lande, au coût réel du mètre linéaire (23,46 € HT du mètre linéaire).  
La dépense sera imputée à l'article 2315 du budget primitif 2009.

#### 5 – PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du mail précisant les observations de la mairie de Couville concernant le PLU.

Un courrier au Tribunal Administratif va être rédigé afin de nommer un commissaire enquêteur pour la prochaine étape du PLU.

Diverses sociétés sont en cours de consultation pour l'aménagement des futurs terrains constructibles.

#### 6 – FINANCES

Monsieur le Maire demande aux commissions de recenser les besoins en financements pour l'année 2010.

Concernant le financement de la mairie, une étude est en cours pour créer une ligne de trésorerie ou contracter un emprunt.

#### 7 – STADE

Une validation des travaux est en cours par le district pour percevoir le solde de la subvention du FAI pour l'extension et la mise aux normes du terrain de football.

#### 8 – MARCHES PUBLICS

La commission appels d'offres doit être composée du Président, Monsieur le Maire, de trois titulaires et de trois suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la commission sera composée de:  
Titulaires : Mireille JEAN, Hubert DECARITE, Joël POISSON.

Suppléants : Laurent LEMARQUIS, Christian EUGENIE, Chantal HUBERT.

#### Commission Appels d'Offres

En application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, les conditions de marchés passés selon la procédure adaptée sont déterminées par la personne responsable du marché en fonction de leur objet et de leurs caractéristiques.

Notre assemblée a pris acte du guide des procédures.

Le Conseil Municipal propose La constitution d'une commission consultative des marchés publics, dont le rôle sera d'émettre un avis sur les marchés à procédure adaptée,

Présidée par le Maire, cette commission sera composée, pour des raisons de facilité, d'efficacité et de continuité, des mêmes membres que ceux constituant la commission d'appels d'offres, dont nous venons d'élire les membres.

Pourront également, selon la nature de l'opération, participer avec voix consultative, les adjoints concernés en fonction de leur délégation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

#### 9 – PLAN LOCAL D'URBANISME MARTINVAST – MODIFICATION PLU

Considérant le dossier reçu de la mairie de Martinvast et après étude de celui-ci, le conseil municipal n'émet aucune réserve relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme.

#### 10- SUBVENTIONS

Le Collège Ferronay sollicite une subvention pour un voyage linguistique à Londres. Deux jeunes de la commune sont concernés. Le conseil municipal vote à l'unanimité une participation de 20 euros par enfant, soit 40 Euros.

#### 11 -- COMMUNAUTE DE COMMUNES DOUVE DIVETTE

Monsieur le Maire effectue un compte rendu de la commission Accessibilité du 1er octobre 2009.

#### 12 - FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Monsieur le Maire présente une proposition de convention pour la lutte des rongeurs aquatiques le long de la Douve de la Fédération Départementale de Lutte contre les Nuisibles. La participation financière de la commune est d'un montant de 290 €. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention.

#### 13 - RECENSEMENT AGRICULTURE 2010

Une réunion aura lieu le jeudi 5 novembre 2009 avec la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt pour recenser les exploitations agricoles sur la commune.

#### 14 - LES 3 DEESSES

Monsieur DECARITE fait un compte rendu de la réunion du 15 octobre 2009.

### QUESTIONS DIVERSES

#### 15 - VŒUX 2010.

Les vœux 2010 pour les communes de Couville, Hardinvast, Saint Martin le Gréard et Tollevast auront lieu le 14 janvier 2010.

#### 16 - GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant de GRDF concernant une convention passée avec la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

La séance est levée à 22 h 00.

Le Maire,

Le Conseil Municipal,

